



Le Plessis-Pâté

DECISION DU MAIRE N°D053-2026

DECISION PORTANT SIGNATURE D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX DE REAMENAGEMENT INTERIEUR DU CCAS

FIN/CLD

Le Maire du Plessis-Pâté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'Article L2122-22,

VU la délibération n°24/2026 du Conseil Municipal en date du 23 mars 2026 déléguant au Maire ses pouvoirs en vertu de l'article L2122-22, et notamment son troisième alinéa relatif aux marchés publics,

Considérant la consultation menée selon la procédure adaptée du Code de la commande publique,

DECIDE

Article 1^{er} : DE SIGNER un marché public de travaux pour le réaménagement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale situé au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, se décomposant en 2 lots avec les entreprises ci-dessous :

Lot		Entreprise	Adresse	HT	TTC
1	Gros-œuvre, menuiseries, plâtrerie, faux-plafonds, carrelage, peinture	GMAXX	12-20 Place Marcel Rebuffat 91140 VILLEJUST	123 260,64 €	147 912,77 €
2	Electricité, plomberie, chauffage, ventilation	SODELEC ENERGIE	8 rue du Renouveau 91290 ARPAJON	64 507,85 €	77 409,42 €
TOTAL				187 768,49 €	225 322,19 €

Article 2 : DIT que le montant total des travaux s'élève à 187 768,49 € HT soit 225 322,19 € TTC.

Article 3 : DIT que les crédits afférents sont inscrits au budget principal, article 2135.

Article 4 : Copie de cette décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Monsieur le Trésorier Principal de Sainte Geneviève-des-Bois.

Fait au Plessis-Pâté, le 24 juillet 2026

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie exécutoire, sous sa responsabilité, le présent acte.

Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication électronique.

Date de télétransmission du présent acte au contrôle de légalité :

Date de sa publication électronique:

Pour le Maire empêché

L'Adjoint au Maire délégué

Patrick RETEAU

